



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURE DE BAUX DÉROGATOIRES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2025 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE

DÉCISION N° DM-25-297
EN DATE DU 09 SEPTEMBRE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés, « VIA FRANCOIS PARFUMS », « MADAME SAUTERELLE », « SHIKEKO », « PARIS OLERON », de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « VIA FRANCOIS PARFUMS » dont le siège est situé au 21 rue Montorgueil à PARIS (75001), représenté par Monsieur François LEDOUX.

Durée : du lundi 6 octobre 2025 à 11h00 au lundi 13 octobre 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « MADAME SAUTERELLE » dont le siège est situé au 26 rue des Peupliers à BOIS-COLOMBES (92270), représenté par Madame Vanessa GEMBLE.

Durée : du lundi 13 octobre 2025 à 11h00 au lundi 20 octobre 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « SHIKEKO », dont le siège est situé au 90 rue de Marignan à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94210), représenté par Madame Elsa BONHOMME.

Durée : du lundi 20 octobre 2025 à 11h00 au lundi 27 octobre 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « PARIS OLERON », dont le siège est situé au 17 rue de Bruxelles à MONTEVRAIN (77144), représenté par Madame Aurélie BONTEMPS.

Durée : du lundi 27 octobre 2025 à 11h00 au lundi 3 novembre 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250909-lmc1H13477H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/09/2025
Date de Publication : 09/09/2025